CONDITIONS PARTICULIÈRES LIBER-T - OPTION « DUPLEX A86 »

OBJET

L'option « Duplex A86 » permet aux personnes physiques utilisant un véhicule léger de classe 1 ne fonctionnant pas au GPL, titulaires d'un contrat Liber-t Cofiroute, de souscrire (en complément du contrat principal) une option permettant de bénéficier de réductions sur le péage du Duplex A86, pour les trajets effectués entre Rueil-Malmaison et l'échangeur A13 (Vaucresson - Le Chesnay). Le titulaire est informé que le Duplex A86 n'admet pas les véhicules de classe 1 équipés d'un chargement sur le toit induisant une hauteur supérieure à 2 mètres.
En dehors de ce trajet, le titulaire a la possibilité d'emprunter sans bénéficier de tarifs préférentiels les voies équipées du télépéage sur l'ensemble des gares du réseau des sociétés françaises concessionnaires d'autoroutes tel que prévu à l'article II des conditions générales d'abonnement et d'utilisation du badge intersociétés pour véhicules légers (ci-après les "Conditions Générales"). L'option « Duplex A86 » est compatible avec les autres options Liber-t de Cofiroute, à l'exception de l'option Universi-t.

DURÉE DU CONTRAT – RÉSILIATION

La durée de l'option est indéterminée. Elle prend effet à la date de souscription de l'option « Duplex A86 » par le titulaire. Le titulaire pourra résilier l'option « Duplex A86 » sans toutefois résilier le contrat d'abonnement Liber-t. Pour cela, il informera Cofiroute de sa volonté de résilier la présente option soit dans un Espace Clients de Cofiroute soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Cofiroute. La résiliation prendra effet à réception de la demande. La résiliation de l'option n'emporte pas la résiliation du contrat d'abonnement Liber-t.
À l'inverse, la résiliation du contrat d'abonnement Liber-t emporte résiliation de plein droit de l'option « Duplex A86 ». En cas de résiliation par Cofiroute du contrat d'abonnement Liber-t dans les conditions prévues à l'article XII.2 des Conditions Générales, la présente option sera automatiquement résiliée.
Cofiroute a la possibilité de résilier l'option « Duplex A86 » en cas de non respect par le titulaire des présentes conditions particulières, sans que cela n'entraîne la résiliation du contrat d'abonnement Liber-t. Elle en informe le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant la date de prise d'effet de la résiliation de l'option « Duplex A86 ».

CONDITIONS COMMERCIALES

L'option « Duplex A86 » donne droit sur le trajet Duplex A86 précédemment défini aux réductions suivantes :

Passages	Du 1er au 12e	13e	14e	15e	16e	17e	18e	19e	20e	21e
Réduction	5%	8%	11%	14%	17%	20%	23%	26%	29%	32%

Passages	22e	23e	24e	25e	26e	27e	28e	29e	30e	31e
Réduction	35%	38%	41%	44%	47%	50%	53%	56%	59%	62%

Passages	32e	33e	34e	35e	36e	37e	38e	39e	40e	au-delà du 40e
Réduction	65%	68%	71%	74%	77%	80%	83%	86%	89%	35%

Les décomptes se font badge par badge, sur un mois calendaire. Tous les 1ers du mois, le total des passages du badge est remis à zéro. Les trajets effectués en dehors du Duplex A86 sont facturés à plein tarif, sauf dans les cas où le titulaire a souscrit d'autres options compatibles avec la présente option « Duplex A86 ». L'offre « DUO » permettant de bénéficier de 75 % de remise sur les frais d'abonnement annuels d'un second badge ne s'applique pas sur un badge porteur de l'option « Duplex A86 ».

MODIFICATIONS

Cofiroute se réserve le droit d'apporter toutes modifications aux présentes conditions particulières. Le titulaire en sera alors informé par écrit. Si le titulaire n'accepte pas ces modifications, il devra résilier l'option dans les conditions définies à l'article "Durée – Résiliation". L'absence de réponse du titulaire dans le délai d'un mois vaut acceptation de sa part.

DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les dispositions du contrat d'abonnement Liber-t non amendées par les présentes conditions particulières restent applicables.